

Colloque de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes

Genève, 18 et 19 septembre 2025

RÉSUMÉ DES DÉBATS

établi par le Bureau international de l'OMPI

Introduction

1. On trouvera dans le présent document établi par le Bureau international un résumé des débats qui ont eu lieu dans le cadre du Colloque sur les brevets essentiels à des normes tenu au siège de l'OMPI à Genève les 18 et 19 septembre 2025. Fidèle à son objectif de constituer une instance mondiale et neutre pour le dialogue sur les brevets essentiels, tel qu'il ressort de la [Stratégie de l'OMPI sur les brevets essentiels à des normes](#)¹, l'Organisation a organisé son tout premier colloque sur les brevets essentiels, intitulé "Une symphonie de septembre", dans la salle de conférence de l'OMPI à Genève, avec une retransmission en direct pour ceux qui ne pouvaient pas y assister sur place.
2. Cet événement a rassemblé environ 300 participants sur place et quelque 900 personnes en ligne. La portée du colloque s'est révélée véritablement mondiale : près de 90 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Océanie et des Amériques y étaient représentés. La diversité transparaisait également dans les parcours professionnels des participants. Des universitaires, des diplomates, des juges, des économistes, des spécialistes des licences, des fonctionnaires publics, des agents d'offices de propriété intellectuelle, des juristes d'entreprise issus de grandes sociétés représentant tous les aspects du domaine des licences sur des brevets essentiels à des normes, des spécialistes du secteur privé et des PME se sont réunis pour participer à la discussion.
3. Aucun enregistrement des discussions menées sur place n'a été rendu public, conformément à une décision visant à encourager les participants à s'exprimer plus librement. Le programme, les profils des conférenciers et les exposés sont disponibles à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=87172.

Allocution de bienvenue du Directeur général Daren Tang

4. Dans une allocution de bienvenue enregistrée, le Directeur général a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté le sous-titre du colloque, "Une symphonie de septembre", en référence au thème de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2025, *La propriété intellectuelle et la musique : au rythme de la propriété intellectuelle*, et comme métaphore de la collaboration et de l'harmonie au sein de l'écosystème des brevets essentiels à des normes (SEP en anglais).
5. Le Directeur général a souligné le rôle des brevets essentiels à des normes dans la facilitation de la coopération entre les acteurs concurrents du marché grâce à des normes technologiques communes, favorisant l'interopérabilité entre les secteurs, notamment les télécommunications, l'électronique grand public, les médias numériques, l'Internet des objets et les technologies audio.
6. L'allocution a souligné la nécessité de maintenir un équilibre approprié entre la normalisation, la concurrence et les mesures d'incitation à l'innovation. Il a été souligné qu'un écosystème des brevets essentiels à des normes fonctionnant correctement contribue à la croissance économique et au progrès technologique.
7. Il a été fait référence à la nature mondiale des licences et des litiges relatifs aux brevets essentiels à des normes, ainsi qu'aux défis découlant des différentes approches juridiques nationales. Dans ce contexte, le Directeur général a souligné le rôle d'intermédiaire neutre de l'OMPI et son mandat international en tant que plateforme de dialogue et de transparence. Il a rappelé dans son allocution que la stratégie globale de l'OMPI en matière de brevets essentiels a été publiée en 2024 et a présenté le colloque comme une étape importante dans sa mise en

¹ <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4719>.

œuvre, réunissant un large éventail de parties prenantes pour échanger des points de vue sur des questions clés concernant les brevets essentiels à des normes.

Table ronde : Présentation du contexte

8. La table ronde était animée par Mme Lisa Jorgenson, vice-directrice générale du Secteur des brevets et de la technologie de l'OMPI, et s'est déroulée selon les règles de Chatham House afin d'encourager une discussion ouverte et franche. Elle a réuni des représentants d'organismes de normalisation, d'entreprises, d'organismes de mise en œuvre et d'universités, reflétant ainsi la diversité des points de vue au sein de l'écosystème des brevets essentiels à des normes. Les participants ont été invités à aborder les principaux défis liés à la concession de licences FRAND et à proposer des solutions.

Considérations sur la concession de licences FRAND

9. Il a été souligné que les organismes de normalisation tels que l'Institut européen des normes de télécommunication sont chargés d'élaborer des normes et ne devraient pas assumer de rôle en matière de concession de licences. La politique de l'institut en matière de droits de propriété intellectuelle a été présentée comme un cadre contractuel relevant du droit français, élaboré à une époque où des modèles sans redevances étaient également envisagés. Des préoccupations ont été exprimées concernant l'évolution de la jurisprudence FRAND, l'ancienneté du cadre politique existant et la nécessité d'un examen indépendant par des experts de la politique de l'institut en matière de droits de propriété intellectuelle et des orientations connexes afin de garantir la cohérence et la mise en œuvre efficace de celle-ci.

10. Du point de vue des titulaires de brevets essentiels à des normes, les licences FRAND étaient considérées comme un système globalement efficace qui avait permis le développement et le déploiement de normes mondiales comme la 4G et la 5G, réduit les barrières à l'entrée et favorisé la concurrence sur les marchés. Bien que des litiges surviennent, il a été souligné que la plupart des licences sont conclues à l'issue de négociations, la médiation et l'arbitrage constituant des moyens efficaces de règlement des litiges. La possibilité de recourir à des injonctions a été décrite comme une garantie importante contre les licences non volontaires.

11. Selon les responsables de la mise en œuvre, des inquiétudes ont été exprimées quant à l'impact des mesures injonctives sur les négociations de conditions FRAND. Il a été fait référence aux évolutions économiques et réglementaires soulignant les coûts des injonctions et le risque de demandes supérieures aux conditions FRAND. Les discussions ont également permis d'établir un lien entre l'application des brevets essentiels à des normes et les cadres réglementaires généraux qui ont une incidence sur l'interopérabilité et l'accès à la technologie.

12. Selon les universitaires et les anciens conseillers juridiques des organismes de normalisation, l'attention a été portée sur la diversité des politiques en matière de droits de propriété intellectuelle au sein des organismes de normalisation, y compris les modèles sans redevance. Des défis structurels ont été identifiés dans la fixation des taux des licences FRAND, notamment un manque de transparence, de cohérence et d'exhaustivité. Les communautés de brevets ont été citées comme un outil permettant d'améliorer la transparence et la prévisibilité.

Contentieux et règlement extrajudiciaire des litiges

13. En examinant le rôle du contentieux et du règlement extrajudiciaire des litiges, les participants ont reconnu le rôle croissant des tribunaux dans la fixation des taux des licences FRAND au niveau mondial, tout en soulignant leurs préoccupations concernant les procédures

parallèles, la recherche du tribunal le plus favorable et la complexité de la fixation des taux. Les mécanismes mondiaux de règlement extrajudiciaire des litiges, tels que ceux proposés par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, ont été largement considérés comme efficaces pour résoudre les litiges individuels, y compris pour les PME.

14. L'expérience des entreprises montre que le recours aux tribunaux est généralement une solution de dernier recours, la majorité des licences sur des brevets essentiels à des normes étant conclues sans intervention judiciaire. Des modèles structurés de médiation, d'arbitrage et d'expertise en matière de conditions FRAND à l'échelle mondiale ont été examinés comme moyen d'obtenir des résultats rapides, neutres et équilibrés. L'importance d'évaluer la volonté et la bonne foi des parties, y compris leur engagement en faveur du règlement extrajudiciaire des litiges, a également été soulignée.

Le rôle de l'OMPI

15. Les participants ont largement reconnu le rôle de l'OMPI en tant que plateforme mondiale neutre pour le dialogue, le partage d'informations et le règlement des litiges dans le contexte des brevets essentiels à des normes. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été considéré comme une instance précieuse, en particulier pour les litiges transfrontières et les PME. Les suggestions incluaient l'amélioration de l'accès aux ressources liées aux brevets essentiels à des normes, l'augmentation de la transparence grâce à la publication sélective des résultats et, à plus long terme, l'exploration du rôle de l'OMPI dans toute approche mondiale future en matière de fixation du taux de redevance FRAND. Les principes de neutralité, de caractère volontaire et de complémentarité avec les systèmes juridiques nationaux de l'OMPI ont été soulignés comme étant essentiels à sa crédibilité et à sa valeur.

Présentation de la Stratégie de l'OMPI en matière de brevets essentiels à des normes

16. M. Andras Jokuti (directeur de la Division du droit des brevets et des technologies de l'OMPI) a présenté la stratégie de l'OMPI en matière de brevets essentiels à des normes, en soulignant les défis clés tout au long du cycle de vie des brevets essentiels à des normes, notamment la normalisation, les obligations FRAND, la concession de licences, l'application des droits et la transparence. Il a souligné le rôle de l'OMPI dans le domaine des brevets essentiels, en tant qu'organisation mondiale neutre, s'appuyant sur ses travaux antérieurs en matière de politique des brevets, de règlement extrajudiciaire des litiges et d'initiatives universitaires. Les quatre piliers de la stratégie – dialogue mondial, données et transparence, services de règlement extrajudiciaire des litiges et exploration de nouvelles initiatives – ont été présentés, ainsi que les projets en cours de mise en œuvre et les perspectives pour les travaux futurs, guidés par les principes de neutralité, de caractère volontaire et de complémentarité, l'accent étant mis sur la collaboration avec les organismes de normalisation, les autorités chargées de la concurrence et les tribunaux. L'exposé peut être consulté en intégralité [ici](#)².

Tables rondes

17. La table ronde ci-après du colloque s'est articulée autour de 12 thèmes dont chacun était consacré à un aspect de l'écosystème des brevets essentiels à des normes.

- Séance n° 3 – Aspects économiques liés à la définition de conditions FRAND
- Séance n° 4 – Le processus de négociation

² https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=87172.

- Séance n° 5 – Contentieux en matière de brevets essentiels à des normes et faits nouveaux dans le domaine judiciaire
- Séance n° 6 – Règlement extrajudiciaire des litiges dans la concession de licences sur des brevets essentiels à des normes
- Séance n° 7 – Politique et réglementation : ce que peuvent faire les gouvernements
- Séance n° 8 – Discussion informelle
- Séance n° 9 – Brevets essentiels à des normes et PME
- Séance n° 10 – Les brevets essentiels à des normes dans l'économie mondiale
- Séance n° 11 – Brevets essentiels à des normes et droit de la concurrence
- Séance n° 12 – Approches en matière de licences groupées
- Séance n° 13 – Le monde en dehors des normes cellulaires
- Séance n° 14 – Transparence et science des données sur lesquelles reposent les brevets essentiels à des normes

Aspects économiques liés à la définition de conditions FRAND

18. La séance animée par M. Carsten Fink, économiste en chef de l'OMPI, a porté sur la "manière" d'évaluer les brevets essentiels à des normes. Elle a permis d'examiner plusieurs types de méthodologies : approches fondées sur des licences comparables, allocation descendante, évaluation ascendante et techniques hybrides.

19. Les économistes Mme Fei Deng, M. Mario A. Lopez, Mme Kadambari Prasad et M. Pekka Sääskilahti ont discuté de la "valeur intrinsèque" de la technologie, de sa contribution par rapport aux alternatives et de sa position après normalisation. Dans la pratique, pratiquement tous les points de données observables (licences, décisions judiciaires) sont ex post, c'est-à-dire après le déploiement à grande échelle de la technologie. Cela soulève la question suivante : dans quelle mesure les conditions de licence observées reflètent-elles la valeur concurrentielle par rapport au blocage ou à la négociation stratégique?

Approches fondées sur des licences comparables

20. Les méthodes fondées sur des licences comparables, largement utilisées dans la jurisprudence, ont été décrites comme "fondées sur le marché" dans la mesure où elles reposent sur des accords préalables entre des parties réelles. Les économistes ont présenté une approche structurée :

- Définir la licence principale.
- Identifier les contrats comparables (souvent des contrats antérieurs conclus avec le même donneur de licence; parfois avec le même preneur de licence).
- Normaliser ("décomposer") les structures de paiement en indicateurs de redevances efficaces.
- Sélectionnez les plus similaires.
- Ajuster en fonction des différences concernant la portée du portefeuille, la zone géographique, le calendrier, les produits, la structure, ainsi que les conditions du contrat de licence.

21. Les principales préoccupations exprimées ont été, notamment,

- si les licences antérieures étaient elles-mêmes des licences FRAND (par exemple, des licences conclues sous la forte pression d'une injonction ou portant sur des montants très faibles);
- le risque d'évaluations "Frankenstein" si les analystes procèdent à des ajustements subjectifs importants qui s'éloignent considérablement de ce que le marché a réellement convenu;
- la circularité entre les normes judiciaires et le comportement dans les négociations : si les tribunaux acceptent des preuves économiques faibles ou opaques, les parties sont peu incitées à investir dans des analyses solides.

Éléments descendants et ascendants

22. Les approches descendantes consistent à prendre comme point de départ le montant global des redevances pour l'ensemble des brevets essentiels à des normes et à répartir les parts entre les différents portefeuilles. Les approches ascendantes cherchent à établir un lien entre la valeur et la contribution technique et les meilleures alternatives possibles.

Les conférenciers ont noté que :

- Une approche descendante peut aider à répondre aux préoccupations liées à l'accumulation des redevances et fournir des contrôles de cohérence, mais elle manque souvent de données précises sur la solidité globale du portefeuille.
- L'approche ascendante apporte des précisions sur le plan conceptuel, mais se heurte à des obstacles pratiques considérables lorsque des centaines ou des milliers de brevets sont concernés.

23. Les participants ont conclu qu'en pratique, les décisions solides en matière de conditions FRAND reposent généralement sur plusieurs méthodes, plutôt que sur une seule. Leurs observations seront intégrées dans une étude à venir de l'OMPI consacrée précisément à cette question, dans le but d'apporter plus de précision et de rigueur méthodologique à l'évaluation des conditions FRAND.

Le processus de négociation

24. La séance animée par Mme Allison Mages (cheffe de la section de la commercialisation de la propriété intellectuelle, OMPI), à laquelle ont participé des intervenants de Deutsche Telekom (M. Alexander Haertel, responsable Cluster des brevets), Lenovo (M. John Mulgrew, politique de propriété intellectuelle), Philips (Mme Sophie Pasquier, directrice principale, conseillère principale en propriété intellectuelle et en licences) et Qualcomm (M. Shahrokh Nayeb Nazar, directeur principal de la technologie), a permis d'examiner l'évolution des licences relatives à des brevets essentiels à des normes dans les différents secteurs et les raisons pour lesquelles les négociations, la "danse FRAND", varient en termes de complexité.

Maturité du marché et modèles de licence

25. La mise en place des licences dans les domaines de la téléphonie mobile et de l'automobile, la courbe d'apprentissage des nouveaux entrants et le rôle des communautés de brevets dans l'instauration de la confiance et de l'efficacité ont été mis en avant. En revanche, l'écosystème fragmenté de l'Internet des objets a nécessité de nouvelles approches, telles que la concession de licences au niveau des modules, où la concentration du marché facilite les négociations.

Preuves techniques, tableaux de revendications et confiance

26. Un débat central a porté sur la quantité de preuves techniques nécessaires dans les négociations. Des participants ont mis l'accent sur les échanges de tableaux de revendications pour comprendre la solidité du portefeuille et l'impact des brevets, tandis que certains ont fait valoir que cela ralentissait la conclusion d'accords et que des évaluations indépendantes ou des communautés de brevets pouvaient aider à surmonter les inégalités d'information. Tous les participants ont souligné que la confiance, la transparence et la capacité à aligner l'évaluation technique sur les discussions commerciales sont essentielles pour parvenir à des accords en temps opportun.

Litiges, injonctions et moyens d'accélérer les transactions

27. En matière de litige, les participants sont convenus qu'il devait s'agir d'un dernier recours : utile pour sortir d'une impasse, mais néfaste lorsqu'il est utilisé de manière stratégique. Les injonctions n'étaient jugées nécessaires qu'à l'encontre des preneurs de licence véritablement réticents. Afin d'accélérer la négociation, les participants ont préconisé des examens indépendants précoces des tarifs, une plus grande transparence autour des accords comparables, un recours plus large aux communautés de brevets et une approche flexible et adaptative des négociations, en particulier lorsque les entreprises passent du statut de donneur de licence exclusif à celui de preneur de licence, ou inversement.

Procédures judiciaires concernant les brevets essentiels à des normes et faits nouveaux dans le domaine judiciaire

28. Les procédures multijuridictionnelles ajoutent une couche de complexité au paysage des brevets essentiels à des normes. Lors d'une table ronde animée par Mme Eun Joo MIN, directrice de l'Institut judiciaire de l'OMPI, six juges expérimentés de Chine (M. Liming Kong, juge président de la chambre de la propriété intellectuelle de la Cour suprême du peuple), de Colombie (M. Cesar Giovanni Chaparro Rincon, juge au tribunal administratif du Cundinamarca), d'Europe (M. Peter Tochtermann, juge président de la juridiction unifiée du brevet), d'Inde (Mme Prathiba Singh, juge à la Haute Cour de Delhi), du Royaume-Uni (M. Richard Meade, juge à la Haute Cour) et des États-Unis d'Amérique (M. Rodney Gilstrap, juge de district du district est du Texas) ont comparé la manière dont les instances auxquelles ils sont rattachés abordent des questions clés telles que le recours possible à des injonctions, la fixation de taux de redevances FRAND mondiaux, les licences provisoires et la nature juridique de l'engagement FRAND (fondé principalement sur le droit des contrats, le droit de la concurrence ou une combinaison des deux).

Des méthodes différentes en ce qui concerne la fixation des taux de redevances FRAND et les mesures injonctives

29. Les discussions ont mis en évidence des différences significatives entre les ressorts juridiques. Certains sont plus enclins à fixer des taux de redevances FRAND mondiaux, tandis que d'autres adoptent une approche plus limitée ou propre à un territoire. Les injonctions sont également abordées de différentes manières. Les mesures provisoires, notamment les licences temporaires ou les mécanismes de suspension, diffèrent également considérablement en ce qui concerne les possibilités de recours et leur portée.

Conflit de compétences : mesures transfrontières telles que les injonctions anti-poursuites

30. Un débat particulièrement animé a eu lieu autour du "conflit de compétences", c'est-à-dire les situations impliquant des injonctions anti-poursuites, des injonctions anti-anti-poursuites et des mesures transfrontières similaires. Ces outils procéduraux peuvent avoir des

répercussions importantes sur le commerce mondial et sur les actions des négociateurs de licences. Leur impact systémique plus large a été examiné sous l'angle du droit commercial, notamment à la lumière des observations formulées par M. Roger Kampf, conseiller à l'OMC, lors d'un exposé présenté le deuxième jour du colloque au sujet de l'affaire dont est saisi le groupe spécial et l'arbitre au titre de l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA) de l'OMC (voir ci-dessous).

Des voies nationales et régionales différentes

31. Dans l'ensemble, les participants à la séance ont souligné que, si les tribunaux à travers le monde font face à des questions sous-jacentes similaires, les voies qu'ils empruntent et les solutions qu'ils proposent diffèrent souvent, ce qui à la fois pose des défis et offre des perspectives aux parties à des litiges FRAND dans un marché mondial de plus en plus interconnecté.

Règlement extrajudiciaire des litiges dans la concession de licences sur des brevets essentiels à des normes

32. La séance, animée par Mme Heike Wollgast (cheffe de la Section des litiges relatifs à la propriété intellectuelle du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI), a réuni M. Chung Nian Lam (responsable des pratiques en matière de propriété intellectuelle, de technologie, de médias, de télécommunications et de protection des données chez Wong Partnership), M. Tilman MüllerStoy (avocat associé chez Bardehle Pagenberg), M. Richard Vary (avocat associé chez Bird & Bird) et M. David Yurkerwich (directeur général principal d'Ankura).

Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI enregistre une augmentation du nombre de médiations dans le domaine des brevets essentiels à des normes

33. Les discussions ont porté sur la manière dont la médiation, l'arbitrage et la procédure d'expertise sont utilisés pour résoudre les litiges relatifs aux brevets essentiels à des normes et les litiges FRAND en dehors des tribunaux. L'animatrice a ouvert la séance en soulignant la forte augmentation de la demande de règlement extrajudiciaire de litiges auprès du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, qui a désormais administré plus de 85 médiations portant sur des brevets essentiels à des normes entre des parties issues de plus de 20 ressorts juridiques, avec l'appui de son réseau mondial d'experts neutres spécialisés et grâce à une coopération croissante avec des offices nationaux de propriété intellectuelle tels que l'USPTO.

Différents mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges : des outils précieux pour résoudre les litiges (multijuridictionnels) liés aux brevets essentiels à des normes

34. Les conférenciers ont souligné que la médiation, parce qu'elle est consensuelle et confidentielle, est bien adaptée pour surmonter les asymétries d'information qui bloquent souvent les négociations de conditions FRAND. Elle permet aux parties d'échanger des informations confidentielles tout en bénéficiant de garanties structurées et de surmonter les obstacles avec l'aide d'un facilitateur neutre. La médiation a été décrite comme particulièrement efficace dans les chaînes d'approvisionnement où de multiples acteurs doivent se coordonner sur les indemnités et les responsabilités en matière de concession de licences. Dans le même temps, les parties peuvent hésiter à recourir à la médiation sans accords de confidentialité clairs ou cadres de divulgation préalables.

35. En ce qui concerne l'arbitrage, les intervenants ont noté que, bien que les cas rendus publics soient rares, l'arbitrage est plus largement utilisé qu'on ne le suppose souvent et peut fournir des solutions plus rapides et applicables à l'échelle mondiale. Si les parties parviennent à s'entendre sur la composition du tribunal, les règles de divulgation anticipée des licences et

les procédures probatoires ciblées, l'arbitrage peut offrir une certaine cohérence et éviter les contraintes liées aux procédures impliquant plusieurs ressorts juridiques.

36. Les participants ont également examiné le rôle des experts. Dans le cadre de la médiation, les experts peuvent aider les parties à comprendre les différences entre les modèles de valorisation ou à analyser des accords comparables dans un contexte neutre et facilitateur. Dans le cadre de l'arbitrage, le témoignage d'experts demeure essentiel pour établir les taux de redevances FRAND grâce à une analyse structurée des accords comparables, de la gamme de produits et de l'utilisation historique. Bien que la procédure d'expertise en tant que processus autonome soit moins courante, la contribution ciblée d'experts à des étapes clés peut permettre de rationaliser à la fois la médiation et l'arbitrage.

37. Dans l'ensemble, il a été conclu que le règlement extrajudiciaire des litiges, en particulier la médiation appuyée par des avis d'experts, avec recours à l'arbitrage lorsqu'un résultat contraignant est requis, est devenu un élément essentiel du règlement des litiges relatifs aux brevets essentiels à des normes et des litiges FRAND. Si la confidentialité limite la transparence plus large, le règlement extrajudiciaire des litiges offre une voie structurée, neutre et applicable à l'échelle internationale qui complète la négociation et contribue à éviter les procédures prolongées et fragmentées.

Politique et réglementation : ce que peuvent faire les gouvernements

38. M. Christian Hannon (conseiller principal et directeur par intérim de la politique relative aux brevets de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO)), M. Jonas Hein (juriste et responsable des politiques à la Commission européenne), M. Wei Jiang (inspecteur de deuxième niveau à l'Administration nationale chinoise de la propriété intellectuelle (CNIPA)), M. Jamie Lewis (responsable des brevets essentiels à des normes, de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence à l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UKIPO)), M. Yoshinobu Sato (directeur de la propriété intellectuelle de l'Organisation japonaise du commerce extérieur (JETRO), attaché chargé des questions de propriété intellectuelle de l'Office des brevets du Japon en Europe) et M. Alfred Yip (directeur de l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS International)) ont présenté différentes approches en matière de politique lors d'une table ronde animée par M. Andras Jokuti.

Commission européenne – Enseignements tirés de la proposition retirée

39. La proposition retirée de la Commission concernant les brevets essentiels à des normes a illustré la difficulté de réglementer un écosystème très complexe, en constante évolution et polarisé. Les questions relatives aux brevets essentiels à des normes touchent à plusieurs domaines juridiques et politiques, ce qui rend l'harmonisation interne difficile. M. Jonas Hein, parlant à titre personnel, a souligné la nécessité de définir des objectifs de politique clairs et cohérents, d'avoir des attentes réalistes et de reconnaître le fait qu'une transparence limitée entraîne inévitablement des compromis plutôt que des solutions réglementaires parfaites.

Royaume-Uni – Approche fondée sur des preuves

40. L'accent mis par l'UKIPO sur la collecte de preuves afin d'améliorer la transparence et de réduire les points de désaccord en ce qui concerne l'octroi de licences a été expliqué. Depuis 2021, le Royaume-Uni mène de vastes consultations et a défini trois priorités : le soutien aux PME, une plus grande transparence et un règlement plus efficace des litiges. Parmi les initiatives récentes figurent le SEP Resource Hub (centre de ressources sur les brevets essentiels à des normes) et un réseau international sur les brevets essentiels à des normes. Une large consultation publique est en cours afin d'évaluer les possibilités en matière de

contrôle du caractère essentiel, de détermination des taux de redevances FRAND et de cadres de règlement extrajudiciaire des litiges.

Chine – Cadre national stratégique et coordonné

41. La Chine a présenté une stratégie intégrée en matière de brevets essentiels à des normes, à laquelle participent plusieurs ministères et qui s'inscrit dans la stratégie de propriété intellectuelle et dans les programmes de normalisation du pays. Parmi les mesures récentes, on peut citer les lignes directrices relatives aux communautés de brevets, le renforcement des règles de concurrence et l'élargissement de la collaboration avec les organismes internationaux de normalisation. L'intention d'élaborer des lignes directrices en matière de concession de licences sur des brevets essentiels à des normes, de renforcer l'examen du caractère essentiel, d'améliorer les bases de données publiques et d'approfondir la coopération avec l'OMPI et d'autres organisations a été soulignée.

États-Unis d'Amérique – Solutions au cas par cas, mécanismes pilotés par les entreprises et intervention limitée

42. L'USPTO se fonde sur des décisions au cas par cas plutôt que sur une réglementation normative, en mettant l'accent sur la promotion de négociations de bonne foi, le soutien aux mécanismes pilotés par les entreprises, tels que les communautés de brevets, et la participation aux discussions internationales, tout en respectant ses limites légales.

Japon – Orientations visant à améliorer la prévisibilité

43. Le Guide de la négociation de licences sur des brevets essentiels à des normes, publié par le JPO et mis à jour pour la dernière fois en 2022, fournit des orientations non contraignantes sur la conduite des négociations et les questions relatives aux redevances. Une distinction a été établie avec les "Lignes directrices pour la négociation de bonne foi de licences sur des brevets essentiels à des normes", plus normatives, publiées par le Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie (METI) en 2022. Ensemble, ces instruments visent à accroître la clarté et la prévisibilité sans imposer de règles contraignantes.

Singapour – Confiance, neutralité et appui aux entreprises

44. M. Alfred Yip a mis en avant l'approche équilibrée et axée sur les entreprises adoptée par l'Office de la propriété intellectuelle de Singapour, en insistant sur la sensibilisation, les cadres juridiques fiables et la coopération internationale. Singapour encourage un examen de haute qualité des demandes de brevet, des efforts de transparence et le recours à différentes instances neutres de règlement extrajudiciaire des litiges, notamment le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Il a souligné que la confiance était essentielle tant pour les pratiques de concession de licences sur des brevets essentiels à des normes que pour la collaboration internationale autour de ces brevets.

Coordination internationale

45. Les participants se sont accordés sur l'importance de renforcer la coordination internationale afin d'éviter la fragmentation des politiques et ont souligné le rôle essentiel de l'OMPI en tant qu'instance neutre propice au dialogue, au partage de données et à la convergence méthodologique.

Discussion informelle – Convergence des secteurs

46. La deuxième journée a débuté par une discussion informelle animée par M. Marco Aleman, sous-directeur général du Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation de l'OMPI, entre Mme Gabriele Mohsler (vice-présidente chargée du développement des brevets chez Ericsson) et M. Steve Faraji (responsable du contentieux, des concessions de licences et de la protection de la marque chez Volkswagen), qui ont souligné la nature de plus en plus interdépendante des secteurs des télécommunications et de l'automobile et invité à réfléchir à l'évolution de la normalisation dans leurs secteurs respectifs. Mme Mohsler a souligné que l'activité principale d'Ericsson demeure le développement de produits, la normalisation s'appuyant sur des investissements massifs et à long terme dans la recherche-développement qui couvrent plusieurs générations de technologies mobiles, de la 1G à la 6G naissante. M. Faraji a établi une comparaison avec le secteur automobile et son riche historique en matière de normes mécaniques et de sécurité, où les technologies brevetées ne constituent pas nécessairement le résultat recherché, mais où la normalisation s'est traditionnellement concentrée sur des considérations de qualité des produits, de sécurité et de responsabilité juridique.

Différentes cultures en matière d'octroi de licences se rencontrent

47. Alors que la connectivité a rapproché les deux secteurs, M. Faraji a expliqué que leurs modèles d'octroi de licences, historiquement différents, ont créé des tensions à leurs débuts. Les constructeurs automobiles, depuis longtemps habitués à régler les questions relatives aux brevets par l'intermédiaire de leurs fournisseurs, n'étaient pas préparés à la concession de licences sur des brevets essentiels à des normes au niveau des équipementiers, comme dans le secteur des télécommunications. Mme Mohsler a souligné que l'octroi de licences était essentiel pour soutenir la recherche-développement intensive requise pour les normes de télécommunications, et que les acteurs concernés, qu'il s'agisse des constructeurs automobiles ou des fabricants d'objets connectés, devaient comprendre cette réalité économique. Les deux intervenants ont souligné des évolutions constructives telles que la 5G Automotive Association (5GAA) et la plateforme Avanci, tout en reconnaissant que certains défis demeurent : la transparence, les attentes divergentes en matière de comportement FRAND et l'incertitude découlant des approches divergentes au sein des organismes de normalisation et entre eux.

Perspectives

48. Les intervenants se sont accordés à dire que l'expansion de la connectivité et l'arrivée de la 6G intensifieront l'activité dans le domaine des brevets essentiels à des normes dans tous les secteurs, et qu'un nombre croissant d'entreprises de différents types participeront à la normalisation. Mme Mohsler a souligné qu'au lieu de "lutter contre la normalisation", les parties prenantes devraient se concentrer sur des solutions pratiques et collaboratives, en particulier à mesure que de nouveaux acteurs, notamment des PME, rejoignent l'écosystème. M. Faraji a insisté sur la nécessité de disposer de cadres équitables, transparents et équilibrés qui clarifient les comportements en amont des procédures, le caractère essentiel et les attentes en matière de conditions FRAND. Tous deux ont conclu que la normalisation demeure une réussite sociétale et que les progrès à venir dépendront du dialogue, de la coopération et de solutions efficaces qui soutiennent l'innovation dans tous les secteurs.

Brevets essentiels à des normes et PME

49. Les participants à la séance n° 9 ont examiné la manière dont les petites et moyennes entreprises (PME) perçoivent l'écosystème des brevets essentiels à des normes; l'animateur, M. Trod Lehong (chef de la Section des conseils législatifs et de politique générale de la

Division du droit des brevets et de la technologie de l'OMPI), a animé une discussion entre M. Jacob Babcock (directeur général de NuCurrent), M. Lukas Johnson-Hecker (conseiller juridique principal chez Fairphone) et M. Robert Pocknell (directeur général de N&M Consultancy). Les conférenciers ont commencé par décrire le lien entre les brevets essentiels à des normes et leur travail : Fairphone en tant que petit fabricant d'appareils dépendant de la connectivité, NuCurrent en tant que développeur de technologies émergentes de plus en plus investi dans la normalisation à travers les systèmes d'alimentation sans fil, et M. Pocknell en tant que spécialiste chevronné soulignant les défis structurels auxquels sont toujours confrontées les PME.

Participation des PME aux travaux des organismes de normalisation – limites pratiques

50. La discussion s'est ensuite orientée vers les questions concrètes liées à la participation des PME aux travaux de normalisation. M. Babcock a décrit les difficultés pratiques que rencontrent les entreprises en phase de croissance pour apporter une contribution significative au sein des principaux organismes de normalisation, citant non seulement les efforts d'ingénierie, mais aussi les frais généraux "politiques" et procéduraux que les PME ne peuvent absorber. M. Pocknell a ajouté que, pour de nombreuses PME, il est pratiquement impossible de prendre part activement aux activités des grands organismes de normalisation. M. JohnsonHecker a fait observer que, même sans participer officiellement aux travaux des principaux organismes de normalisation, les PME peuvent néanmoins influencer sur l'évolution des technologies dans la pratique. Il a noté que le travail de conception modulaire de Fairphone a contribué à influencer les attentes du marché et les discussions de politique générale sur les possibilités de réparation, illustrant ainsi le rôle que peut jouer le développement de produits par les petites entreprises dans les débats plus larges sur la normalisation.

PME et concession de licences sur des brevets essentiels à des normes

51. Dans la dernière partie, les intervenants ont examiné les défis liés à la concession de licences et les solutions possibles. Ils ont fait observer que les PME peuvent faire face à une asymétrie d'information, en particulier lorsqu'elles négocient avec des entreprises plus avancées et plus grandes. Parmi les solutions possibles pour combler cette asymétrie, on peut citer les communautés de brevets, une plus grande transparence, des mécanismes de règlement des litiges accessibles, la concession de licences au niveau des modules et des cadres adaptés aux PME. M. Pocknell a présenté l'idée d'une "île sûre pour les PME" qui proposerait des licences à titre gracieux, assorties d'un engagement à recourir à l'arbitrage une fois que les entreprises auraient atteint une certaine taille, tandis que M. Johnson-Hecker a préconisé la mise en place de protections ciblées et de clauses contractuelles normalisées pour éviter des charges disproportionnées.

Les brevets essentiels à des normes dans l'économie mondiale

52. Au cours de cette séance, animée par M. Yogesh Pai (chef de la Section du droit des brevets et des traités de la Division du droit des brevets et de la technologie de l'OMPI), les participants ont examiné la manière dont le contexte mondial des brevets essentiels à des normes touche les pays ayant des structures économiques et des traditions juridiques diverses. Les conférenciers ont présenté des exposés sur l'économie du développement, la pratique en matière de procédures et la gouvernance du commerce international. Tout au long de la séance, ils ont souligné que les effets économiques de la concession de licences sur les brevets essentiels à des normes et de leur application sont mondiaux. Ils ont indiqué que le renforcement de la participation des pays en développement aux processus de normalisation et l'amélioration de la coopération internationale étaient des priorités essentielles pour favoriser

des résultats plus inclusifs et prévisibles dans l'écosystème mondial des brevets essentiels à des normes. Les exposés présentés lors de la séance sont disponibles [ici](#)³.

Pays en développement et nouvelles technologies : adoption rapide, mais retard dans l'utilisation

53. M. Xavier Giné (économiste principal à la Banque mondiale) a indiqué que les pays en développement adoptent de plus en plus rapidement les nouvelles technologies, mais qu'ils restent à la traîne quant à l'intensité de leur utilisation. La plupart de ces pays sont des utilisateurs classiques, qui bénéficient de l'accès à des technologies de pointe tout en faisant face à des coûts plus élevés, à des asymétries de négociation et à des capacités institutionnelles limitées. À partir d'exemples tels que celui du marché indien des téléphones portables, il a souligné comment les structures de redevances liées à la valeur du produit final peuvent faire pression sur les fabricants nationaux dont les marges sont faibles et définir quelles entreprises restent compétitives.

L'impact des tribunaux brésiliens sur les litiges mondiaux en matière de licences sur des brevets essentiels à des normes

54. Depuis le Brésil, Otto Licks (associé fondateur de Licks Attorneys) a expliqué comment les normes mondiales ont permis un accès généralisé à des appareils 4G et 5G abordables, faisant du Brésil l'un des principaux marchés mobiles au monde. Il a expliqué que, bien que les tribunaux brésiliens accordent fréquemment des injonctions préliminaires dans les litiges relatifs aux brevets essentiels à des normes, la plupart des affaires sont finalement réglées – souvent dans le cadre d'accords plus larges à l'échelle mondiale –, ce qui met en évidence le rôle que jouent des cadres judiciaires prévisibles pour promouvoir des résultats négociés.

Règlement des litiges à l'OMC et brevets essentiels à des normes

55. Abordant la dimension du commerce international, M. Roger Kampf (conseiller à l'OMC) a évoqué deux procédures récentes de règlement de différends auprès de l'OMC concernant la Chine : le différend DS611 (relatif à des injonctions antipoursuites prononcées par des tribunaux chinois dans le cadre de procédures judiciaires relatives à des brevets essentiels à des normes) et les consultations en cours dans le cadre du différend DS678 (concernant la capacité des tribunaux chinois de fixer des conditions de licence FRAND mondiales). Il a expliqué comment ces affaires illustrent les tensions croissantes entre l'application des brevets nationaux, le commerce transfrontière de produits intégrant des normes et la nature territoriale des droits de propriété intellectuelle. M. Kampf a fait remarquer que, si les conclusions dans le cadre du différend DS611 ne sont contraignantes que pour les parties, elles soulèvent des questions systémiques plus larges pour les ressorts juridiques qui émettent des injonctions anti-concurrence, interviennent à la suite de telles injonctions ou s'y réfèrent.

Brevets essentiels à des normes et droit de la concurrence

56. Animée par Mme Nina Belbl (juriste à la Division du droit des brevets et de la technologie de l'OMPI), cette séance a réuni des experts en droit de la concurrence et en économie. M. Peter Camesasca (directeur associé de Peter Camesasca Advokaats), Mme Sophie Lawrance (associée chez Bristows Law Firm), Mme Anke Nestler (directrice générale principale de FTI Consulting) et Mme Annie Xue (associée principale chez Lifang & Partners) ont examiné les interactions entre le droit de la concurrence, les obligations FRAND

³ https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=87172.

et la mise en œuvre des brevets essentiels à des normes dans des ressorts juridiques de premier plan.

Différents ressorts juridiques – différentes approches des brevets essentiels à des normes et du droit de la concurrence

57. Lors de la discussion, les participants ont rappelé que les brevets essentiels à des normes se situent à l'intersection du droit des contrats, du droit de la concurrence et du droit de la propriété intellectuelle, et que les cadres nationaux traitent cette question différemment. M. Peter Camesasca a présenté l'approche allemande, pour laquelle l'arrêt Huawei/ZTE de la CJUE conserve une place centrale, tandis que la jurisprudence allemande récente accorde davantage d'importance à la volonté des exploitants. Mme Sophie Lawrance a opposé cette approche à celle du Royaume-Uni, largement contractuelle, où les tribunaux appliquent l'engagement FRAND de l'ETSI en vertu du droit français et peuvent fixer des conditions FRAND globales, les questions de politique de la concurrence continuant d'influencer l'équilibre global. Mme Annie Xue, associée principale chez Lifang & Partners, a présenté le cadre chinois, qui oblige les deux parties à négocier de bonne foi et considère le refus injustifié d'accorder une licence par un titulaire de brevets essentiels à des normes dominant comme un problème potentiel de pratique anticoncurrentielle. D'un point de vue économique, Anke Nestler a fait remarquer que la valorisation FRAND dépend de l'utilisation du marché, des accords comparables et des caractéristiques du secteur, le droit de la concurrence déterminant la manière dont ces éléments sont valorisés dans la pratique.

Droit de la concurrence et licences groupées – Les groupes de négociation de licences et les communautés de brevets ont besoin de garanties en matière de droit de la concurrence

58. À la lumière d'une consultation sur le renouvellement du règlement concernant l'exemption par catégorie en faveur du transfert de technologie, qui exempte certains contrats de licence de technologie de l'article 101, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, lancée quelques jours seulement avant le colloque, les participants ont brièvement examiné l'instrument standard du droit européen de la concurrence qui offre une sphère de sécurité à certains types d'accords de transfert de technologie, permettant d'éviter d'avoir à évaluer chaque accord individuellement. Deux domaines étaient pertinents pour les brevets essentiels à des normes : les groupes de négociation de licences et les communautés de brevets.

59. Pour les groupes de négociation de licences, le projet de lignes directrices révisé soumis à consultation a introduit ce concept pour la première fois et a défini quatre conditions pour bénéficier d'une sphère de sécurité : 1) la part de marché combinée du groupe doit rester inférieure à 15%; 2) la participation doit être ouverte à d'autres acteurs du secteur; 3) l'octroi de licences bilatérales doit rester possible; et 4) l'échange d'informations doit être limité aux éléments objectivement nécessaires, en évitant les données commerciales confidentielles. S'agissant des communautés de brevets, les conférenciers n'ont relevé que des changements mineurs : renforcement des exigences relatives à la vérification du caractère essentiel par des experts indépendants; importance accrue accordée à l'évaluation de la validité; nécessité d'un examen continu; et garantie que les preneurs de licences ne soient pas facturés deux fois s'ils détiennent déjà des licences bilatérales pour une partie d'une communauté.

60. Les intervenants ont également souligné que la définition du marché jouait un rôle essentiel : par exemple, le fait que le "marché" inclue tous les utilisateurs d'une technologie ou seulement un secteur vertical spécifique tel que l'automobile peut déterminer si les participants se situent au-dessus ou en dessous du seuil de 15%.

Approches en matière de licences groupées

61. Après que les intervenants de la séance précédente ont exposé les considérations relatives au droit de la concurrence et à l'économie concernant les groupes de négociation de licences et les communautés de brevets, M. Hüseyin Kebapci (juriste principal de la Section des conseils en matière de législation et de politique générale de la Division du droit des brevets et de la technologie de l'OMPI) s'est entretenu avec M. John Kinton (directeur juridique d'Access Advance LLC), M. Daniel P. McCurdy (directeur général de RPX Corporation), M. Matteo Sabattini (conseiller de direction chargé des affaires gouvernementales chez Sisvel) et Mme Uta Schneider (vice-présidente chargée des affaires gouvernementales mondiales chez Avanci) des aspects pratiques des licences groupées.

Réduction des coûts de transaction grâce aux licences groupées

62. Les conférenciers ont décrit la manière dont les plateformes à guichet unique peuvent simplifier les négociations, réduire les charges administratives et aider les exécutants, en particulier les nouveaux entrants ou les petits acteurs, à gérer plus efficacement les obligations en matière de licences. Ils ont souligné que les communautés de brevets et les structures similaires peuvent favoriser la prévisibilité et la transparence, mais uniquement lorsqu'ils sont assortis de garanties procédurales appropriées et que la participation reste volontaire. Les conférenciers de Sisvel et d'Avanci ont présenté des approches différentes en matière de publication des listes de portefeuilles de brevets.

63. Du point de vue des praticiens, les participants ont mis en évidence plusieurs facteurs qui déterminent le succès de ces modèles : la nécessité d'évaluations indépendantes du caractère essentiel, des limites claires en matière de partage d'informations, une protection contre la double facturation en cas de licences bilatérales et des mécanismes qui préservent la confiance entre les donneurs et les preneurs de licence. Les conférenciers ont souligné que ces éléments sont essentiels pour garantir que les licences groupées complètent les négociations bilatérales plutôt qu'elles ne les remplacent.

Nécessité des groupes de négociation de licences dans la pratique?

64. Les intervenants ont discuté de la nécessité des groupes de négociation de licences, qui ne sont pas encore opérationnels, dans la pratique. M. McCurdy a expliqué que RPX n'était pas un groupe de négociation de licences, mais un agrégateur de preneurs de licences agissant en tant que mandant indépendant, contrairement au concept de groupes de négociation de licences qui opèrent en tant qu'agent dépendant. En outre, RPX avait déjà établi une relation de confiance entre les donneurs et les preneurs de licences au cours de décennies de négociations, ce qui ne serait pas le cas d'une nouvelle entité.

Le monde en dehors des normes cellulaires

65. La séance, animée par Mme Nina Belbl, a porté sur la normalisation et l'octroi de licences au-delà du domaine cellulaire, en mettant l'accent sur la dynamique unique des politiques et des licences dans ce domaine et sur la nécessité d'adopter des approches adaptées au contexte plutôt que des règles uniques pour tous. Les conférenciers, M. John Dubiansky (directeur principal chargé de la politique en matière de propriété intellectuelle et de normes à Dolby Laboratories), M. Scott Hayden (vice-président du groupe de la propriété intellectuelle chez Amazon), Mme Claudia MacMaster (cheffe du service juridique et de la conformité de la CEI) et M. Andrew Yen (conseiller principal en propriété intellectuelle chez Panasonic) ont parlé à titre personnel de la diversité des écosystèmes technologiques non cellulaires, notamment les codecs audio/vidéo et le Wi-Fi.

Une plus grande diversité de contributeurs par rapport aux normes cellulaires

66. À l'échelle des organismes de normalisation, Mme Claudia MacMaster a donné un aperçu du cadre institutionnel de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et expliqué que ses activités de normalisation reposent sur des comités nationaux, une large participation des parties prenantes et un processus décisionnel fondé sur le consensus. Elle a présenté la politique commune en matière de brevets de la CEI, de l'ISO et de l'UIT, qui tient compte à la fois des déclarations de licence RAND (raisonnables et non discriminatoires) et des licences libres de redevances, et a souligné l'importance de la transparence et de la rigueur procédurale dans la gouvernance de la normalisation.

Concession de licences dans les secteurs autres que celui du cellulaire : les communautés de brevets sont-elles une solution?

67. La grande diversité des contributeurs dans le domaine des normes hors téléphonie mobile, telles que les codecs vidéo, contraste avec la concentration des parties prenantes qui caractérise généralement les normes de téléphonie mobile. Les participants ont discuté de l'évolution historique des communautés de brevets dans la mise au point des codecs vidéo et ont souligné leur intérêt pour réduire les coûts de transaction et favoriser une adoption généralisée par le marché. Dans le même temps, ils ont reconnu les difficultés qui se sont posées dans les écosystèmes opérant autour de normes telles que la norme H.265, où l'existence de multiples communautés de brevets a semé la confusion parmi les acteurs du secteur. Du point de vue des développeurs, l'incertitude quant au montant total des redevances, en particulier lorsque plusieurs communautés coexistent ou lorsque les donneurs de licence choisissent de ne pas participer aux communautés, ainsi que l'incohérence dans la publication des taux ont été soulignées.

68. Les modèles sans redevance et les groupements industriels tels que l'Alliance for Open Media et son objectif de produire des codecs sans redevance tels que l'AV1 ont été abordés. Du point de vue des titulaires de brevets, il a été mentionné que les régimes sans redevance risquent de réduire la participation des entreprises dont le modèle économique repose sur les revenus générés par les licences pour financer des innovations, ce qui pourrait modifier les incitations à long terme. Étant donné que les groupements industriels opèrent en dehors des cadres traditionnels des organismes de normalisation, il a été recommandé d'examiner avec prudence leurs structures de gouvernance, en particulier leurs règles en matière de droits de propriété intellectuelle et leurs mécanismes de conformité.

Respect des droits : les mêmes questions se posent que pour les normes cellulaires

69. Comme pour les normes cellulaires, la nécessité de mesures injonctives a fait débat : elles sont considérées soit comme une mesure légitime et nécessaire dans les cas impliquant des preneurs de licence récalcitrants, car elles contribuent à préserver une concurrence loyale et à dissuader l'appropriation sans contrepartie, soit comme un moyen de faire pression sur les preneurs de licence.

Considérations politiques : il n'existe pas de norme universelle

70. La politique en matière de brevets essentiels à des normes ne peut être comprise uniquement à travers le prisme des normes cellulaires, car les secteurs autres que celui de la téléphonie mobile, tels que les codecs audio/vidéo, le Wi-Fi, la sécurité électrique et les technologies numériques émergentes, suivent des traditions, des structures et des pratiques d'octroi de licences différentes. Plusieurs intervenants ont averti les décideurs que toute réglementation doit tenir compte de ces différences entre les secteurs. Il a été déclaré que les tentatives d'imposer un cadre en matière de brevets essentiels à des normes uniforme à tous les secteurs pourraient perturber des écosystèmes bien établis et fonctionnant correctement, en

particulier lorsque, par exemple, des communautés de brevets fournissent des solutions sectorielles et que le droit de la concurrence donne déjà des orientations.

71. Les discussions ont également porté sur les tensions politiques résultant des modifications apportées aux règles des organismes de normalisation en matière de droits de propriété intellectuelle, telles que la révision de la politique de l'Institut de l'ingénierie électrique et électronique (IEEE) en 2015 et les changements qui en ont résulté dans la volonté des membres de s'engager à respecter les conditions FRAND. Cela a illustré comment la modification de la politique en matière de brevets essentiels à des normes sans consensus peut fragmenter les normes ou réduire la participation des principaux innovateurs. Enfin, la nécessité de prévisibilité et de transparence en matière de coûts de concession de licences, afin d'aider les décideurs à comprendre les réalités propres à chaque secteur, a été soulignée.

Continuer de dialoguer mondialement avec toutes les parties prenantes afin de trouver des solutions

72. Tous les participants ont appelé à poursuivre le dialogue mondial entre l'OMPI, les organismes de normalisation et le secteur privé. Il a été jugé essentiel de trouver des solutions mondiales à un problème mondial.

Transparence et science des données sur lesquelles reposent les brevets essentiels à des normes

73. La dernière séance du colloque, animée par Mme Magdalena Zelenkovska (administratrice principale aux données de brevet de la Section de la base de données sur les brevets de l'OMPI), a porté sur l'évolution du rôle de la transparence et de la science des données dans le domaine des brevets essentiels à une norme.

PATENTSCOPE et brevets essentiels à des normes déclarés

74. Dans son introduction, Mme Magdalena Zelenkovska a présenté la nouvelle intégration par l'OMPI des données sur les déclarations relatives au caractère essentiel des normes provenant de trois grands organismes de normalisation dans PATENTSCOPE, créant ainsi un environnement de recherche unifié qui héberge désormais environ 200 000 brevets essentiels à des normes déclarés et quelque 700 000 relations entre brevets et normes. Cette initiative représente une étape importante vers la consolidation des informations fragmentées relatives aux brevets essentiels à des normes et l'amélioration de leur accessibilité à l'échelle mondiale. L'exposé est disponible [ici](#)⁴.

75. Mme Magali Fitzgibbon (directrice des affaires juridiques et de la gouvernance de l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI)) a présenté la pratique de longue date de l'institut consistant à rendre publique sa base de données de divulgation des droits de propriété intellectuelle. Elle a fait remarquer que, si l'accès aux données brutes ne peut à lui seul garantir la transparence, il constitue néanmoins une base essentielle pour les outils d'analyse et la compréhension du secteur. L'ETSI s'efforce en permanence de moderniser son ensemble de données, notamment en améliorant les formats et en prévoyant des API, et a souligné les obstacles liés à la qualité des données. Elle a suggéré d'étudier la mise en place de mesures d'incitation pour les déclarants afin d'obtenir des informations plus précises.

76. M. Tim Pohlmann (directeur général de LexisNexis Intellectual Property Solutions Americas et fondateur d'IPlytics) a souligné le caractère complémentaire des sources de données publiques et des plateformes d'analyse commerciales. Tout en saluant l'intégration

⁴ https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=650762.

des données de l'OMPI, contribution importante à l'écosystème, il a expliqué que les fournisseurs privés apportaient une valeur ajoutée en nettoyant, enrichissant et harmonisant les ensembles de données, en établissant des liens entre la titularité des brevets, les informations sur les structures d'entreprise et les métadonnées croisées des organismes de normalisation. M. Pohlmann a indiqué que la base de données des organismes de normalisation de l'ETSI reste la plus complète dans le domaine de la téléphonie mobile.

77. M. Pere Arqué Castells (gestionnaire de flux à l'Observatoire des brevets et des technologies de l'Office européen des brevets (OEB)) a expliqué que les données sur les déclarations relatives à des brevets essentiels à des normes n'influencent pas directement les évaluations de brevetabilité de l'OEB. Au contraire, les informations les plus pertinentes pour les examinateurs proviennent des contributions techniques et des documents générés dans le cadre des processus de normalisation, qui constituent souvent un état de la technique important. Il a décrit les investissements substantiels réalisés par l'OEB pour intégrer la documentation des organismes de normalisation dans ses outils d'examen grâce à des collaborations à long terme, des équipes d'examineurs spécialisés et une infrastructure informatique spécifique. Si les déterminations du caractère essentiel ne font pas partie du processus de délivrance de brevets, l'OEB examine actuellement les utilisations analytiques futures des métadonnées des déclarations.

78. M. Sharaz Gill (fondateur d'IP Mind) a présenté le point de vue des praticiens, soulignant que les données issues des déclarations volontaires sont trop peu précises pour servir de référence fiable en ce qui concerne le caractère essentiel dans les négociations de licences. Il a mis en avant la capacité croissante de l'intelligence artificielle, en particulier des grands modèles linguistiques, à générer des tableaux de revendications à grande échelle et à effectuer des analyses du caractère essentiel avec une rigueur bien supérieure à ce qui était possible auparavant.

L'intelligence artificielle comme outil

79. Lors d'un échange de clôture sur le rôle de l'intelligence artificielle, les intervenants se sont accordés sur le fait que l'IA offre des perspectives importantes, mais qu'elle doit être déployée de manière responsable. M. Sharaz Gill a souligné le pouvoir de l'IA pour transformer l'évaluation du caractère essentiel; M. Tim Pohlmann a averti que l'IA ne peut remplacer les appréciations de valeur inhérentes aux négociations FRAND.

80. La séance s'est terminée sur un consensus quant à l'importance fondamentale des données. Les initiatives élargies de l'OMPI en matière de données et le rôle qu'elle joue en tant qu'instance neutre réunissant les différents acteurs ont été mis en avant comme des contributions importantes à un débat mondial plus éclairé et plus équilibré sur les brevets essentiels à des normes.

[Fin du document]